

Loi Orientation et Réussite des Etudiants ORE

Soutien à l'Innovation Pédagogique - SIP

Dispositifs pédagogiques innovants

DOCUMENT DE CADRAGE de l'APPEL à PROJETS EXCEPTIONNEL SIP-ORE 2019

Dans le contexte particulier de la loi ORE qui préconise la mise en place de parcours adaptés pour les étudiants issus de ParcourSup avec une réponse « Oui Si », l'Université Clermont Auvergne souhaite soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en place de parcours adaptés pour septembre 2019 et favoriser la réussite des étudiants en les mettant au cœur des dispositifs d'apprentissage.

L'UCA lance donc, en partenariat avec le programme Learn'In Auvergne (LIA) du projet I-Site CAP 20-25, un appel à projets Soutien à l'Innovation Pédagogique exclusivement tourné vers les dispositifs pédagogiques innovants des parcours adaptés ORE. Les délais de mise en œuvre de cet appel à projets étant extrêmement courts, le dossier de candidature a été réduit par rapport aux éditions précédentes (SIP 2017 et SIP 2018), afin d'alléger les procédures d'attribution des crédits.

Les parcours devant être mis en place pour la rentrée de septembre 2019, les projets relèveront tous du même calendrier :

- Début de l'accompagnement des projets (si besoin) : à partir de mai 2019
- Mise en œuvre des dispositifs : septembre 2019
- Evaluation des dispositifs : à la fin des enseignements du dispositif et au plus tard juin 2020

L'évaluation des dispositifs devra se faire a minima sous la forme d'un questionnaire de satisfaction en ligne auprès des étudiants.

Cet appel à projets :

- bénéficie d'un financement de 1500hTD (en heures complémentaires exclusivement, aucune décharge de service ne sera accordée) soit 65000€ porté par le programme LIA,
- est ouvert à toutes les composantes,
- est destiné <u>exclusivement</u> aux projets de mise en place de parcours adaptés de licences générales dans le cadre de la loi ORE,
- ne financera que les <u>créations de dispositifs pédagogiques</u> relevant des parcours adaptés ORE (aucun financement de fonctionnement des parcours ne sera accordé),
- concerne les dispositifs présentiels, hybrides ou à distance, utilisant ou non le numérique,
- nécessite que les projets et les équipes pédagogiques soient validés par la composante avant soumission à l'appel à projets.

Les projets peuvent par exemple :

- proposer des **dispositifs d'accompagnement des étudiants** (tests de positionnement, parcours de remédiation, etc.),
- développer des **approches pédagogiques actives** centrées sur l'apprenant (approche par projet, approche par problème, études de cas, classe inversée, etc.),
- flexibiliser les parcours avec des approches de **formation hybrides** (articulation présentiel/distanciel et intégration réfléchie et pertinente du numérique),
- mettre en place des modalités d'évaluation des apprentissages des étudiants à visée formative (MCCC), évaluation par les pairs, portfolio/eportfolios,
- etc.

Calendrier et procédure de dépôt (Contact : francoise.caira@uca.fr) :

8 avril 2019	Ouverture de l'appel à projets
	Téléchargement du dossier : https://ippa.uca.fr/appel-a-projets/
Du 11 avril au 13 mai 2019	Accompagnement à la rédaction des dossiers par le Pôle IPPA (sur demande)
	Prendre RDV à l'adresse enseigner-autrement@uca.fr
13 mai 2019 à minuit	Clôture de l'appel à projets
17 mai	Sélection des projets retenus et communication des résultats aux porteurs de
	projets et aux composantes
A partir du 20 mai	Accompagnement des porteurs de projets par le Pôle IPPA si besoin